

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 05 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de février à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Alain GLADE, Michel FRANQUES, Pierre CALMELS, Gérard PORTES.
Mmes Nadia OULD AMER, Michèle VINCENT, Marie MILESI.

- Membre de droit :

Madame Corinne QUEBRE, directrice de cabinet.

- Membres à voix consultative :

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

MED-LCL Marie-José JEGOU et le CNE Philippe SIGUIER, l'ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), CDT Jacques SALVADOR, M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

Participant à la séance :

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.

COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.

LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.

Absents excusés :

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn.

M. Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS, Lucien BIAU.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Florence BELOU.

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

LTN Yannick FERRIE.

Départs en cours de séance :

M. Jean-Michel BOUAT et Mme Eva Géraud (après le vote du rapport n° 007 Renouvellement CASDIS : Répartition des sièges – Ponctionnement des suffrages).

M. Jean-Charles BALARDY (suppléant de Jean-Luc CANTALOUBE, après le vote du rapport n° 009 Admissions en non valeur).

Secrétaire : Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 17 / présents : 9 / pouvoirs : 0/ votants : 9.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 23 janvier 2026.

~~~~~

**RAPPORT N°010/CA-02/2026**

**OBJET : Actes pris en 2025 dans le cadre des délégations accordées au président**

Le président rappelle que par délibération n°22/CA en date du 29 avril 2015 et n°55/CA du 13 juillet 2021 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé :

✓ en matière de marchés publics, à :

➤ prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

- ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures ~~formalisees~~ ,
- ✓ à fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ à intenter au nom du SDIS les actions en justice ou de défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au conseil d'administration un récapitulatif de ces actes pris en 2025.

| Cadre des actes pris                       | Personnes sollicitées | Nature du dossier traité                                                                                          |                      |
|--------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>MARCHES PUBLICS</b>                     |                       |                                                                                                                   |                      |
| Décision 2025-03<br>Décision 2025-05       |                       | <b>Attribution du marché relevé terrains DFCI<br/>Attribution du marché maintenance des systèmes de chauffage</b> | 5 dossiers           |
| <b>FRAIS HONORAIRES</b>                    |                       |                                                                                                                   |                      |
| Action en justice                          | Avocats               | <b>Agressions en intervention des sapeurs-pompiers</b>                                                            | 7 dossiers (4 959 €) |
| Action en justice et conseil de discipline | Avocats               | <b>Contentieux avec le personnel (dont conseil discipline) ou syndicats</b>                                       | 4 dossiers (8 504 €) |
| Action en justice                          | Avocats               | <b>Marchés publics</b>                                                                                            | 1 dossier (4 200 €)  |
| <b>REQUÊTES INTENTÉES PAR LE SDIS</b>      |                       |                                                                                                                   |                      |
| Action en justice                          |                       | <b>Appels malveillants</b>                                                                                        | 1 dossier            |
| Action en justice                          | Avocats               | <b>Agressions en intervention des sapeurs-pompiers : constitution de partie civile du SDIS.</b>                   | 5 dossiers           |
| <b>REQUÊTES INTENTÉES CONTRE LE SDIS</b>   |                       |                                                                                                                   |                      |
| Action en justice                          | Avocats               | <b>Contentieux avec le personnel</b>                                                                              | 1 dossier (1 500 €)  |
| Action en justice                          | Avocats               | <b>Autres</b>                                                                                                     | 1 dossier (1 605 €)  |

## Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- en a pris acte.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

### Délais et voies de recours :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN